

guide du master
diplôme d'état
d'architecte

2^e année
2^e semestre
pfe session 2

Préambule

L'école Nationale supérieure d'architecture de Paris-Belleville conduit notamment au diplôme d'État d'architecte (ADE) conférant le grade universitaire de master ou de master mention recherche.

Ce cycle doit permettre à l'étudiant de maîtriser la conception d'un projet architectural et d'un projet urbain de manière autonome par l'approfondissement de méthodes et savoirs fondamentaux. L'étudiant doit savoir analyser de manière critique les processus d'édification dans leurs rapports à divers contextes et échelles et en référence aux différents usages, techniques et temporalités.

Ce cycle doit préparer l'étudiant à la recherche en architecture et le sensibiliser aux différents modes d'exercices ou domaines professionnels que recouvre aujourd'hui la pratique de l'architecture.

Tout étudiant en Master doit s'initier à la recherche scientifique, c'est-à-dire au moins acquérir des méthodologies propres aux travaux de recherche. L'étudiant candidat à une mention recherche doit de surcroît approfondir sa préparation et sa recherche par des enseignements méthodologiques et complémentaires.

Le Master est conçu comme un parcours qui se conclut par le PFE.

Les étudiants peuvent s'inscrire dans les studios dont les offres s'adressent indifféremment aux étudiants du premier, second ou troisième semestre du cycle.

Organisation des études de Master

Elle est fondée sur :

- l'enseignement du projet (4 semestres),
- une réflexion théorique en séminaire basée sur une approche critique et historique des discours, des corps de doctrines,
- un enseignement de la construction aux 3 premiers semestres associé à l'enseignement du projet ; il traite des réponses qu'on peut apporter aux questions du moment : celles qui demeurent fondamentales comme la statique, la solidité, les fluides, le clos et le couvert... mais aussi les questions émergentes comme celles des nouveaux matériaux, de la qualité environnementale, de la durabilité des ouvrages etc.,
- un enseignement de l'histoire de l'architecture,
- des enseignements particuliers ou généraux, techniques ou théoriques optionnels.

Au 3^{ème} semestre, les studios se déroulent de façon à laisser aux étudiants le temps de s'investir dans leur recherche et dans la confection de leur mémoire qui doit obligatoirement être soutenu en fin de semestre.

Des enseignements optionnels sont proposés aux étudiants qui les choisissent en fonction des problématiques ou notions développées dans les différents séminaires.

Le projet de fin d'études (PFE) et le Mémoire

Le sujet de PFE peut être énoncé sous forme d'une problématique et du choix d'un site. Le site pouvant être suffisamment grand pour être abordé selon plusieurs échelles.

Une commission des jurys renouvelée chaque année définit leurs compositions pour le mémoire et pour le projet, ainsi que les sujets et les problématiques du projet de fin d'études.

Le « mémoire » relatif à un des thèmes développés en séminaire, qui est le résultat d'un travail de recherche personnelle, est soutenu devant un jury unique comprenant des personnalités extérieures lors de sessions prévues à cet effet. Le « séminaire » dans lequel s'effectue ce travail personnel est un lieu de réflexion et d'approfondissement,

pluridisciplinaire et obligatoirement lié d'une manière ou d'une autre à des activités de recherche et/ou expérimentales capables de proposer à terme aux étudiants qui l'auront suivi des ouvertures vers le doctorat ou des filières de spécialisation.

Les étudiants souhaitant être inscrits en master « mention recherche » doivent se manifester auprès de l'un des enseignants de séminaire. Ils doivent également en informer le responsable du groupe de PFE.

Cette option/mention est l'une des conditions d'inscription en doctorat d'architecture qui n'est toutefois pas automatique puisqu'elle sera subordonnée à l'accord d'un directeur de recherche relevant d'une école doctorale accréditée.

Les étudiants qui auront obtenu l'accord d'un directeur de mémoire, enseignant-chercheur intervenant dans le séminaire, sont invités à faire leur stage de master dans une équipe ou un laboratoire de recherche agréé tel que l'IPRAUS. L'ensemble des séminaires et des groupes de PFE a vocation à assurer cet approfondissement, de manière différente selon les thématiques.

Pour permettre au jury de PFE mention « recherche » d'évaluer les capacités de l'étudiant, un membre de ce jury aura participé à la soutenance du mémoire dans le cadre du séminaire concerné et le projet, dont le directeur d'étude participera également au jury « mention recherche », sera soutenu devant le jury du PFE « généraliste ».

Ainsi le jury mention recherche pourra se consacrer à la vérification des prédispositions, qualités et méthodes de recherche du candidat en toute connaissance de cause.

Introduction

Principes

L'unité d'enseignement du dernier semestre du 2^{ème} cycle comprend la préparation d'un projet de fin d'études architectural ou urbain (PFE) qui doit permettre à l'étudiant de démontrer sa capacité à maîtriser avec autonomie la conception architecturale et à mettre en œuvre les connaissances et les méthodes de travail qu'il a acquises au cours de sa formation. L'accès au PFE est subordonné à la validation de l'ensemble des UE du cycle Master y compris celle comprenant le stage.

Le stage de master doit être effectué et validé avant l'entrée en semestre de PFE.

Le PFE est un travail personnel ; il s'inscrit dans les domaines d'études proposés par l'école.

L'étudiant choisit son directeur d'études parmi les enseignants architectes encadrant les groupes de projets.

À titre exceptionnel, 2 ou 3 étudiants peuvent traiter un même sujet.

Dans ce cas, outre la partie commune, chaque étudiant doit produire un travail individuel, identifiable. Le temps de PFE est incompatible avec un emploi salarié.

Les groupes thématiques de P F E

Les groupes pédagogiques de projets encadrés par des enseignants titulaires de l'école et qui ont été constitués après appel à candidature, proposent une ou plusieurs thématiques. Dans le cadre de l'un de ces groupes de projets, un étudiant a toutefois la faculté de proposer une problématique particulière aux responsables du groupe de PFE. Une présentation des groupes de projets est assurée trois mois avant le début du semestre de PFE.

La soutenance

Le jury

Le PFE fait l'objet d'une soutenance publique au sein de son unité d'enseignements.

Cette soutenance a lieu devant des jurys composés de 5 à 8 personnes dont un représentant du groupe de projet où l'étudiant est inscrit et qui ne peuvent siéger valablement qu'en présence de 5 membres, dont le représentant de l'unité d'enseignements où a été préparé le projet de l'étudiant et le directeur d'études de l'étudiant.

Cinq jurys (au maximum) peuvent être organisés à chaque session.

Deux membres de chaque jury doivent également être membres d'un ou plusieurs autres jurys. Chaque jury comporte 5 catégories de membres :

- le directeur d'études,
- un représentant de l'unité d'enseignement où le travail a été préparé,
- un ou deux enseignants d'autres unités d'enseignements de l'école,
- un ou deux enseignants extérieurs de l'école dont au moins un d'une autre école,
- une ou deux personnalités extérieures, françaises ou étrangères.

Les membres du jury en provenance de l'école du candidat doivent être habilités par celle-ci à encadrer le projet de fin d'études.

Chaque jury doit comprendre une majorité d'architectes. Parmi les membres du jury doit figurer au moins un enseignant-chercheur titulaire d'une habilitation à diriger les recherches. Pour chaque candidat, le jury désigne en son sein un rapporteur qui ne peut être ni le directeur d'études ni, s'il s'agit d'un approfondissement à la recherche, le directeur de mémoire.

Lorsque l'étudiant a choisi d'approfondir sa préparation à la recherche par des enseignements méthodologiques et complémentaires dont le descriptif figurera sur son diplôme d'architecte, il doit soutenir à nouveau (cf. paragraphe in fine) et en même temps son mémoire et son projet de fin d'études, devant un jury comprenant le directeur de mémoire et au moins 3 docteurs et 2 titulaires d'une habilitation à diriger les recherches.

Les documents à présenter au jury

Le PFE comporte des documents graphiques et des pièces écrites :

- les documents graphiques doivent rassembler un éventail des échelles d'études codifiées, allant du contexte d'implantation au détail de construction (du 1/1000 au 1/20) dont le dosage est contrôlé par le directeur d'études,
- la notice remise avant la soutenance comporte :
 - . un programme (destination des lieux, nombre et quantités d'espaces requis), le terrain et le contexte d'implantation, l'ensemble pouvant être original ou repris d'un concours ou d'un programme institutionnalisé,
 - . une rédaction des intentions du candidat (interprétation du programme, parti architectural),
 - . un descriptif qualitatif sommaire (composition des ouvrages).

Procédure de dépôt du PFE à la bibliothèque

Vous devrez remettre à la bibliothèque :

- une clé USB composée de 3 éléments :
 - 1 fichier PDF
 - 1 fichier .doc
 - 1 dossier image
- un contrat de cession de droits d'auteur

Le fichier PDF constitue le résultat de votre travail et sera mis en ligne en fonction des droits accordés.

Le fichier .doc sert de base à la constitution de la notice du PFE sur le portail ArchiRès et du catalogue des PFE publié par l'école chaque année.

Les éléments du dossier image servent aux illustrations du catalogue des PFE.

Dénomination commune des fichiers PDF et .doc :

PFE_2021janvier_NOM_Prenom

ou

PFE_2021juin_NOM_Prenom

Ne pas accentuer les mots.

• **Le fichier PDF**

Le travail d'un étudiant ou le travail strictement commun fait par plusieurs étudiants doit faire l'objet d'un seul fichier.

Le fichier PDF comporte dans l'ordre :

- la 1re page sur laquelle doit figurer
 - Le titre du PFE
 - Le nom de l'étudiant
 - Le nom du groupe de PFE
 - Le nom des enseignants du groupe de PFE
 - Le nom de l'école
- la présentation de votre PFE : intentions, stratégie, interprétation du programme, point de vue sur le site d'intervention, objectif architectural etc.
- des panneaux de rendus
- des photos de maquettes

Procédure technique :

- Le PDF doit être au format A4 avec une résolution de 72 dpi.
- Pour alléger le poids des documents, bien veiller au redimensionnement des éléments composant le PDF. Le format et la résolution des panneaux, des photos de maquettes et de tout document graphique devront être réduits au préalable avec l'aide d'un logiciel de retouche d'image. Ne pas alourdir le poids du fichier avec une image surdimensionnée.
- Par précaution, il est recommandé d'ajuster les paramètres du fichier au moment de l'impression PDF, que ce soit sur Indesign ou sur Acrobat Pro, en définissant sa résolution, ainsi que son format.

• **Le fichier .doc**

Le fichier .doc comporte :

- le résumé du PFE en 1500 à 2000 signes (espaces compris) maximum (entre 15 et 20 lignes). Il s'agit d'un résumé de votre travail, qui ne doit reprendre en aucun cas l'intégralité de la présentation faite sur le fichier PDF.
- une liste de mots-clés (maximum 10) représentatifs du contenu du projet.

• **Le dossier image**

Le dossier image comporte :

- 5 visuels à hiérarchiser par ordre d'importance au format TIFF haute définition (300 dpi) minimum et pdf ou Illustrator pour les images vectorielles

Dénomination commune des images .TIFF ou .AI ou .pdf :

PFE_2021janvier_NOM_Prenom_Numéro hiérarchique de l'illustration

ou

PFE_2021juin_NOM_Prenom_Numéro hiérarchique de l'illustration

- légende des images dans un fichier .doc séparé

• **Le contrat de cession de droits d'auteur**

Le contrat de cession de droits d'auteur doit être signé au moment du dépôt du PFE. En fonction des droits accordés, le PFE sera mis en ligne sur le portail ArchiRès.

Le dépôt du PFE est obligatoire. Aucune attestation de diplôme ne sera délivrée sans le dépôt de votre PFE à l'école.

Organisation de la soutenance

- Il y a deux périodes de soutenances par an (mois de juin et de janvier) d'une durée d'une semaine,
- La soutenance dure environ 45 minutes : 15 à 20 minutes de présentation, 20 minutes de questions posées par le jury et d'échanges avec le candidat,
- Pré Jury : un pré jury informera l'étudiant un mois avant le jury final de sa capacité à soutenir son PFE.

Master mention recherche

Si l'étudiant choisit d'approfondir sa préparation à la recherche par des enseignements méthodologiques ou fondamentaux complémentaires, il soutiendra son master devant un jury spécifique composé : du directeur de mémoire, de trois docteurs et de trois titulaires d'une habilitation à diriger une recherche. Le jury se prononce sur les travaux scientifiques et les spécificités du parcours.

L'ensemble des séminaires et des groupes de PFE a vocation à assurer cet approfondissement, de manière différente selon les thématiques.

Les étudiants souhaitant être inscrits en master « mention recherche » doivent se manifester auprès de l'un des enseignants de séminaire. Ils doivent également en informer le responsable du groupe de PFE.

Cette option/mention est l'une des conditions d'inscription en doctorat d'architecture qui n'est toutefois pas automatique puisqu'elle sera subordonnée à l'accord d'un directeur de recherche relevant d'une école doctorale accréditée.

Les étudiants qui auront obtenu l'accord d'un directeur de mémoire, enseignant-chercheur intervenant dans le séminaire, sont invités à faire leur stage de master dans une équipe ou un laboratoire de recherche agréé tel que l'IPRAUS.

Pour permettre au jury mention « recherche » d'évaluer les capacités de l'étudiant, un membre de ce jury aura participé à la soutenance du mémoire dans le cadre du séminaire concerné et le projet, dont le directeur d'étude participera également au jury « mention recherche », sera soutenu devant le jury du PFE « généraliste ». Ainsi le jury mention recherche pourra se consacrer à la vérification des prédispositions, qualités et méthodes de recherche du candidat en toute connaissance de cause.

Vade-mecum pour la soutenance du PFE - Mention Recherche

Le PFE est le point d'orgue du second cycle des études d'architecture qui doit permettre à l'étudiant :

1. De maîtriser :

- une pensée critique relative aux problématiques propres à l'architecture,
- la conception d'un projet architectural de manière autonome par l'approfondissement de ses concepts, méthodes et savoirs fondamentaux,
- la compréhension critique des processus d'édification dans leurs rapports à divers contextes et échelles et en référence aux différents usages, techniques et temporalités.

2. De se préparer :

- aux différents modes d'exercice et domaines professionnels de l'architecture ;
- à la recherche en architecture. (Art 4 de l'arrêté du 20 juillet 2007).

Tout étudiant en master doit s'initier à la recherche scientifique c'est-à-dire au moins acquérir des méthodologies propres aux travaux de recherche.

L'étudiant candidat à une mention recherche doit de surcroît approfondir sa préparation et sa recherche par des enseignements méthodologiques et complémentaires.

En conséquence, que va vérifier un jury (master mention recherche) ?

- que les qualités de fond et de forme du mémoire de recherche démontrent des capacités à développer une recherche ultérieure : délimitation de l'objet d'étude, définition d'un questionnement, formulation d'une problématique et des hypothèses, construction d'un corpus et d'une méthode. Capacité à structurer, argumenter et communiquer sa pensée par un écrit et par les moyens graphiques nécessaires.
- que le futur architecte maîtrisera la conception d'un projet d'architecture et sera capable d'en assumer les responsabilités consécutives.

- que le futur chercheur est capable de mener de manière autonome un travail poussé de réflexion.

Ces qualités peuvent également transparaître dans le projet de fin d'études lui-même.

La soutenance pour la mention recherche s'effectue en 2 temps :

1^{er} Soutenance du PFE « généraliste » après soutenance du mémoire en jury de séminaire dans le groupe retenu,

2^e Soutenance supplémentaire pour la mention recherche : présentation préparée et structurée d'une durée de 15 à 20 minutes suivie de questions.

L'étudiant exposera au jury sa démarche de chercheur à travers la réalisation de son mémoire, de ses autres expériences de recherche (stage en laboratoire de recherche, séminaire...) et motivera son choix auprès du jury.

Les dates importantes

Session de juin 2022

- Jury du 20 au 24 juin 2022

Au terme de leur PFE, les lauréats doivent remettre, à la Bibliothèque, une version numérique sur clé USB ou CD composée de trois fichiers (PDF, Doc et Image) - Cf. pages 2 et 3 - (La date de dépôt vous sera communiquée ultérieurement).

La délivrance du diplôme sera subordonnée à la remise de ce document.

FICHE DE PRÉ-INSCRIPTION EN GROUPE DE PFE-SEMESTRE 2
ANNÉE UNIVERSITAIRE 2021/2022

Merci de renseigner tous les champs c'est obligatoire. Aucune fiche ne sera acceptée par email
Fiche à déposer sur le lien ou au service des études jusqu'au mardi 7 décembre 23 heures
https://parisbellevillearchifr-my.sharepoint.com/:f/g/personal/documents_paris-belleville_archi_fr/Eig-315Yip1AmKiA-cHG8RAB0YXGWbQGUXe9W-vi-b1lYw

N° Étudiant _____

Nom :

Prénom :

Adresse :

.....

Tél. :

Email :

IMPORTANT

Avant d'intégrer le semestre de PFE vous devez :

- 1) Avoir soutenu et validé votre mémoire au plus tard, le **vendredi 28 janvier 2022**
- 2) Avoir validé votre stage par un rapport noté :
Pour ceux qui ont déjà réalisé le stage, la note doit être remise avant le **28 janvier 2022**.

Seuls les étudiants, n'ayant pas trouvé de stage en raison de la crise sanitaire, remettront leur rapport de stage après le PFE. Le stage doit être validé **au plus tard le 31 août 2022** sinon réinscription obligatoire.

- 3) avoir validé les 750 points au TOEIC **au plus tard le 31 août 2022**

Choix 1 : Groupe de PFE : _____

Directeur d'études : _____

Motivation du choix 1 (obligatoire)

Annexe 2

Extraits des arrêtés du 20 juillet 2005

Arrêté du 20 juillet 2005 relatif aux cycles de formation des études d'architecture

Titre II – Chapitre 1^{er}

Cycle conduisant au diplôme d'État d'architecture

Art. 19 – L'unité d'enseignement du dernier semestre comportant la préparation du projet de fin d'études répond à une double finalité : elle s'inscrit dans le prolongement de l'enseignement du projet dispensé tout au long de la formation et est également le lieu de préparation du projet de fin d'études.

Le projet de fin d'études consiste en un projet architectural ou urbain accompagné d'un rapport de présentation. Il équivaut à environ 200h de travail personnel sur un semestre et doit être de nature à démontrer la capacité de l'étudiant à maîtriser la conception architecturale, à mettre en oeuvre les connaissances et les méthodes de travail qu'il a acquises au cours de sa formation.

Le projet de fin d'études est un travail personnel. Il s'inscrit dans les domaines d'études proposés par l'école. L'étudiant choisit son directeur d'études parmi les enseignants du domaine d'études correspondant à son sujet. A titre exceptionnel, deux ou trois étudiants peuvent traiter collectivement un même sujet. Dans ce cas, outre la partie commune, chaque étudiant doit produire un travail individuel identifiable.

Ce projet de fin d'études fait l'objet d'une soutenance publique au sein de l'unité d'enseignement dans les conditions définies à l'article 34 du présent arrêté.

Titre III – Chapitre 2

Conditions de délivrance du diplôme d'Etat d'architecte

Art. 34 – La soutenance publique du projet de fin d'études de l'unité d'enseignement définie à l'article 19 du présent arrêté équivaut à dix crédits européens non compensables en plus des crédits attachés à l'unité d'enseignement où elle se situe.

Elle a lieu devant des jurys composés de six à huit personnes et qui ne peuvent siéger valablement qu'en présence de cinq de leurs membres dont le représentant de l'unité d'enseignement où a été préparé le projet de l'étudiant et le directeur d'études de l'étudiant.

Les jurys sont au nombre maximum de cinq par école. Deux membres de chaque jury doivent également être membres d'un ou plusieurs autres jurys.

Chaque jury comprend cinq catégories de membres :

- un représentant de l'unité d'enseignement où a été préparé le projet de l'étudiant ;
- le directeur des études de l'étudiant ;
- un à deux enseignants de l'école d'autres unités d'enseignement ;
- un à deux enseignants extérieurs à l'école, dont au moins un d'une autre école d'architecture ;
- une à deux personnalités extérieures.

La majorité des membres de chaque jury, enseignants ou non, doit être composée d'architectes. Parmi les membres du jury doivent figurer au moins un enseignant chercheur titulaire d'une habilitation à diriger les recherches.

Dans le cas défini au deuxième alinéa de l'article 17 [cas des étudiants choisissant d'approfondir leur préparation à la recherche par des enseignements complémentaires] ci-dessus, le jury comprend le directeur de mémoire de l'étudiant, au moins trois titulaires d'un doctorat, et deux titulaires d'une habilitation à diriger les recherches ou

enseignants de rang équivalent. Le jury se prononce sur la qualité des travaux scientifiques présentés et des spécificités du parcours de l'étudiant.

Pour chaque candidat, le jury désigne en son sein un rapporteur qui ne peut être ni le directeur d'études, ni le directeur de mémoire de l'étudiant dans le cas défini au deuxième alinéa de l'article 17 ci-dessus.

Le candidat peut proposer qu'une personnalité de son choix, validée par le jury participe aux débats sans voix délibérative.

Le projet de fin d'études et l'ensemble des pièces écrites et graphiques qui le constituent font l'objet d'un document facilement communicable et conservé par l'école.

Arrêté du 20 Juillet relatif à la structuration et aux modalités de validation des enseignements dans les études d'architecture

Art. 6 – La liste des directeurs d'études du projet de fin d'études du cycle conduisant au diplôme d'Etat d'architecte sont établies sur proposition du conseil chargé des études et validées par le conseil d'administration de l'établissement.

Art. 16 – Le projet de fin d'études et sa soutenance, tels que définis aux articles 19 et 34 de l'arrêté du 20 juillet 2005 susvisé relatif aux cycles de formation des études d'architecture conduisant au diplôme d'étu-des en architecture conférant le grade de licence et au diplôme d'Etat d'architecte conférant le grade de master, ainsi que le mémoire, tel que défini aux articles 18 et 33 du même texte, valent des crédits européens non compensables.

Projet de fin d'étude semestre 2
« L'exploitation agricole au cœur de l'aménagement rural »

Année	5	Heures CM	0	Caractère	option	Code
Semestre	10	Heures TD	204	Compensable	non	Mode -
E.C.T.S.	22	Coefficient	0	Session de rattrapage	non	

Responsables : M. Dervieux, M. Hernandez, M. Midant, M. Villien

Objectifs pédagogiques

Situation générale des territoires ruraux et des exploitations agricoles

Les étudiant(e)s futur(e)s diplômé(e)s architectes sont invité(e)s à émettre des propositions sur la **transformation des territoires ruraux, en partant des exploitations agricoles** dont un grand nombre en France aujourd'hui cherchent repreneurs. Nous ne sommes plus au temps des établissements tels que les agronomes les envisageaient au XIXe siècle, ni au temps de la ferme modèle, figure de la modernité au XXe siècle. L'exploitant agricole est considéré aujourd'hui comme un conservateur et un créateur de paysages, un entrepreneur dont le projet doit se situer dans l'intérêt collectif en relation avec le changement climatique, en parallèle de l'évolution des territoires urbanisés avec l'ambition pour trouver à la fois une vie saine, un travail enrichissant et une position responsable vis-à-vis des attentes sociales. Il est aussi au cœur des politiques de gestion du territoire à l'échelle des communes sur lesquelles il intervient. Il hérite ou reprend un outil de travail constitué des bâtiments plus ou moins anciens qui reflètent une gestion de ressources locales un rapport à la production nourricière et une organisation du travail. Cela se traduit explicitement et implicitement par les structures paysagères et les édifices. Ces derniers sont constitués de constructions issues d'une culture traditionnelle et/ou industrielle qu'il convient d'entretenir, de faire évoluer, de transformer, d'étendre. Il peut aussi rêver à un avenir meilleur en envisageant des reconversions partielles, de nouvelles activités et des extensions, des aménagements jusqu'à présent inédits, pour lui-même, la communauté d'exploitants à laquelle il appartient, et pour les habitants de sa commune, les résidents secondaires, les visiteurs de passage.

Un sujet de PFE écologique et patrimonial : l'exploitation agricole

Ce PFE propose une réflexion à forte valeur éthique, fondée dans les **perspectives de l'écologie et du patrimoine**. Il acte qu'une crise majeure a lieu, impactant essentiellement la santé mais pas que. Cette crise a accentué la conscience de l'urgence climatique, de l'épuisement des ressources, plus globalement de la fin annoncée d'un système extractiviste non soutenable. La volonté de travailler à des sujets fondateurs d'un « monde d'après » est donc le ferment de ce PFE. L'équipe d'enseignants est plurielle, elle s'appuie sur une diversité de points de vue, de compétences et d'engagements pour nourrir les dialogues créatifs avec l'étudiant.

Ce PFE s'inscrit dans deux prismes généraux : **l'écologie et le patrimoine**.

- **La transition écologique est au point de départ des réflexions de ce PFE.** Les projets de ce PFE sont un laboratoire d'architecture écologique. Les 4 axes majeurs sont 1/ le principe **d'économie des ressources**, 2/ de la **décarbonation de l'architecture** par l'usage des matériaux géo et biosourcés (pierre, terre crue, bois et paille notamment), 3/ **les énergies locales renouvelables**, 4/ **la santé** avec le prendre soin du vivant et des « terrestres du système terre ».

Pour ce semestre l'éco-conception attendue traite de l'immersion dans le monde rural et dans la nature. Elle a bien entendu pour toile de fond les questions de **l'agroécologie**.

- **La créativité du projet de mise en valeur, que ce soit dans l'intervention sur l'existant ou dans l'élaboration de bâtiments et dispositifs nouveaux, respectera le patrimoine local en le préservant, en l'enrichissant, en lui trouvant un nouvel usage.**

Les lieux des patrimoines ruraux sont inscrits dans un système complexe de techniques, de règlements et de règles ainsi que de matières inertes et vivantes qui impliquent la pensée et le geste humains. La **créativité architecturale** vient déplacer certains a priori initiaux en proposant de nouvelles synthèses spatiales et matérielles.

Le milieu rural recèle énormément de situations patrimoniales, reconnues ou non. Ce patrimoine est celui retenu pour ce PFE.

Site : en milieu rural

Le programme et le projet sera inscrit en milieu rural.

Un site réel apporté par l'engagement de l'étudiant.

L'étudiant recherche un site réel, d'une ferme en mutation, en vente, en transformation, ... Comme la SAFER, il pourra consulter plusieurs plateformes et associations qui proposent aujourd'hui des fermes à céder (terresfermes.org ; terresdeliens.org ; objectif-terres/org ; www.safer.fr ; www.tudigo.co ; www.agriaffaires.com ; www.bluebees.fr ; etc.)

Il partira d'un projet de reprise d'une exploitation tel qu'il est envisagé dans la réalité. Ce choix de la situation du projet, sera argumenté par l'étudiant et sera négocié avec équipe enseignante au départ du PFE.

Contenu

Programme : exploitation agricole et son milieu

Le programme a un cadre thématique imposé, une « **exploitation agricole** ». Il est à décliner par chaque étudiant selon le déroulé ci-dessous. L'étudiant(e) est d'abord convié à enquêter sur **les projets en cours de reprises d'exploitation**, à partir des appels d'offres d'organismes ou d'associations spécialisés proposés sur le web. Muni de ces informations dont il se servira pour se faire son programme idéal ou pour se mettre au service d'un projet déjà réfléchi, il s'immergera dans le milieu rural ; là d'où émane le projet qui l'intéresse, ou bien là où il imagine que son programme idéal puisse prendre forme.

A ce moment, il effectuera une étude de diagnostic (géographique, historique et sensible) de paysage à l'échelle du territoire sur lequel l'exploitation s'étend et dans laquelle elle s'intègre (notamment avec l'aide d'Alain Dervieux, architecte, de Dominique Hernandez, paysagiste et de Jean-Paul Midant, historien) en liaison avec une étude de diagnostic patrimonial des bâtiments d'exploitation existants (élargie si nécessaire aux bâtiments du hameau ou du village dans lesquels ils sont installés), afin d'agir sur leur préservation, leur restauration ou leur transformation, voire leur démolition si il la considère comme nécessaire (le diagnostic consistera à dater les constructions, déterminer ses valeurs patrimoniales, repérer ses pathologies, et Jean-Paul Midant historien sera pour cette partie l'encadrant référent). Philippe Villien

architecte-urbaniste, quant à lui, examinera notamment avec les étudiants les équipements existants et les équipements nécessaires à une bonne gestion actuelle et future des ressources locales, selon un objectif écologique : gestion de l'eau, des énergies renouvelables locales, recyclage.

A l'aide de ces études préliminaires les étudiant(e)s mèneront leur projet et les aménagements proposés sur l'exploitation agricole pourront être associés à d'autres propositions concernant l'aménagement du hameau, de la commune ou de l'intercommunalité sur le territoire desquels les exploitations seront situées.

Les méthodes pédagogiques du PFE

L'expérimentation privilégiée

Un axe majeur d'expérimentation est développé, celui de la **matière**.

Les matériaux bio et géosourcés : le remplacement du béton par les matériaux bio et géosourcés est un objectif commun au PFE. L'expérimentation se focalise donc sur ces matières « décarbonantes » et locales.

Le CO2 : les choix des matériaux du projet sont guidés par l'appréciation des quantités de CO2 engendrées lors du cycle de vie, avec l'énergie « embarquée » lors de la construction et l'énergie déployée lors de la durée de vie de l'édifice et les quantités de CO2 afférentes.

Des représentations de la matérialité du projet. Des dessins spécifiques visualisent les gestes de mise en œuvre, la situation de chantier, l'architecture des stocks, le recyclage en fin de vie. Des maquettes / prototypes sont produits pour représenter cette dimension concrète du projet.

Le pluridisciplinaire et le collaboratif

L'enseignement du PFE est collégial et il valorise les compétences pluridisciplinaires de l'équipe enseignante. L'accent est mis sur le déploiement des méthodes inclusives, tant du point de vue des échanges humains que pour l'organisation des travaux.

Sont encouragés :

- Les expérimentations matérielles concrètes (par la maquette 1 m3 - voir ci-dessous),
- Une pédagogie active et interactive par les évaluations participatives du jugement majoritaire, la vie collective du groupe de PFE, la constitution de liens entre les étudiants.es, de coopération et d'entraide.

La temporalité du PFE en trois phases

Le PFE est structurée en trois phases à peu près égales en durée.

1/ La première phase problématise et spatialise **le programme dans le milieu précis** d'intervention restitué et est évaluée lors d'un premier pré-jury.

Pour cette phase 1, le calendrier des premières semaines sera donné aux étudiant(e) de manière précise afin de faire aboutir des études préliminaires déjà engagées dans une vision de projet. A ce moment, l'étudiant devra aller sur place et prendra le temps qu'il lui faudra pour rencontrer les personnes ressources sur place, arpenter le terrain, inventorier les éléments de paysage et les constructions existantes, récolter les informations pour réaliser les diagnostics paysagers et patrimoniaux.

2/ La deuxième phase développe **le projet dans sa matérialité et approfondit les choix d'écoconception** avec l'approche des 4 axes décrits ci-avant. Les partenaires extérieurs amenés par l'équipe ou par l'étudiant seront mobilisés lors de cette phase. Cette deuxième période se conclue par un deuxième pré-jury « go / no-go ».

3/ La troisième période déploie **la créativité du projet**, à travers notamment de grands dessins à la main, la maquette « un m3 » telle que pratiquée par ce PFE depuis de nombreuses années, des prototypes, ...

Les outils : manuels et numériques

Les outils déployés lors de la conception et de la restitution du projet seront de deux natures. Tout d'abord les étudiants utilisent leurs savoir-faire basés sur **la « main qui pense »**, par la production abondante de dessins à la main et de maquettes fabriquées manuellement.

Les étudiants, selon leurs pratiques préexistantes au PFE, utilisent leurs outils numériques, qui complètent la palette des outils manuels. L'usage des outils numériques pour ce PFE doit être atténué, dans un objectif d'échange des analyses, des concepts et de la visualisation immersive du projet.

Mode d'évaluation

Le jury final souverain est composé selon les règles de l'ENSAPB. Il associe les partenaires du PFE en tant qu'invités extérieurs. Deux pré-jurys sont organisés. Le deuxième pré-jury sert de base pour une évaluation « Go / No Go ». Lors de ces pré-jurys des évaluations « croisées » - enseignants / étudiants) - seront formalisées par la méthode du vote au « jugement majoritaire ».

Travaux requis

Panneaux, maquettes, livrets

Le règlement des études de l'ENSAPB fixe les modalités du rendu standard.

La présentation au jury final pourrait prendre la forme d'un évènement, lors duquel tous les projets seront présents et valorisés.

Bibliographie

Patrimoine moderne du monde rural

Voir les livrets à l'usage des architectes et de leur maître d'ouvrage, rédigés et diffusés par divers CAUE comme celui réalisé par le CAUE du département du Rhône :

- Paysage et bâtiments agricoles, guide à l'usage des utilisateurs, 92 pages, à télécharger sur www.caue69.fr
- Philippe Gandcoing, « L'architecture au service de l'agriculture ? Les fermes modèles en pays de métayage et d'élevage. L'exemple du Limousin au XIXe » dans Histoire & Sociétés Rurales, 2010/1 (Vol. 33), pages 49 à 79 sur www.cairn.info
- Hervé Cividino, « Le hangar : de l'abri polyvalent à l'édifice spécialisé, l'avènement d'un emblème architectural de la modernisation agricole », dans inSitu, n°21, 2013. A lire dans www.journals.openedition.org
- Gilles Ragot, « La Ferme et le Village radieux de Le Corbusier. Nouvelle déclinaison du principe d'équilibre entre l'individuel et le collectif », dans InSitu, n°21, 2013 : à lire dans <https://journals.openedition.org>
- Et d'une manière générale les articles du numéro 23 de la revue InSitu parue en 2013.
- Regarder et écouter les conférences de Régis Ambroise, « Réinventer les paysages agricoles » (1h52 mn) et d'Hervé Cividino « Des fermes traditionnelles aux ateliers de production agricole : la mutation de l'architecture rurale au XXe siècle » (1h47mn), dans le cadre des conférences enregistrées de la Cité Chaillot : www.citedelarchitecture.fr

Espoirs d'un monde d'après

Scénarios agroécologiques

- Association Solagro, Christian Couturier, Madeleine Charru, Sylvain Doublet et Philippe Pointereau, Afterres 2050, 2016
https://afterres2050.solagro.org/wp-content/uploads/2015/11/solagro_afterres2050_version2016.pdf

Sur la permaculture

- Charles Hervé-Gruyer et Perrine Hervé-Gruyer, Vivre avec la terre, Méthode de la ferme du Bec-Hellouin, notamment le tome « Créer sa micro ferme », 2019

Sur l'agroforesterie

- Martin Crawford, La forêt-jardin, Rob Hopkins (Préface), 2017

Actualités de la thématique agricole en architecture en urbanisme, aménagement du territoire

- Taking the country's side : agriculture and architecture, exposition à Lisbonne d'octobre 2019 à février 2020, catalogue EPFL Archizoom, 2020, Lausanne.

- Exposition universelle de Milan, 2015, Wikipédia. nov. 28, 2019, [En ligne]. Disponible sur :
https://fr.wikipedia.org/w/index.php?title=Exposition_universelle_de_2015&oldid=164927003.

- Sébastien Marot, « La permaculture est un pari pascalien », Espazium », juin 19, 2019.

- Sébastien Marot, conférence inaugurale de l'exposition « Agriculture and Architecture : Taking the country'side". Consultable :
https://www.youtube.com/watch?v=PScQo8_uZxA

- B.T. Gurara et Johanna Leung, mémoire de PFE Lyon, « Milan, résurgence de récits agriurbains, de la ville dense au parc agricole : des friches ressources de communs paysagers », 2020, consultable :

https://issuu.com/tadele.bethelhem/docs/milan_r_surgence_de_r_cits_agriurbains

- Exposition universelle de Milan, 2015, Wikipédia. nov. 28, 2019, [En ligne]. Disponible sur:

https://fr.wikipedia.org/w/index.php?title=Exposition_universelle_de_2015&oldid=164927003.

Approche par le paysage

- Alexis Pernet, Le grand paysage en projet. Histoire, critique et expérience, éditions Métis Presses, Genève, 2014.

- Sonia Keravel, Passeurs de paysages - Le projet de paysage comme art relationnel, éditions Métis Presses, Genève, 2015

- Sous la direction d'Evelyne Chalaye et Pierre-Albert Perrillat-Charlaz, Matière de paysages, manières d'architecture, éditions de l'ENSASE, Saint-Etienne, 2017.

- Sous la direction d'Anne Coste, Luna d'Emilio et Xavier Guillot, Ruralités post-carbone, Milieux, Echelles et Acteurs, éditions de l'ENSASE, Saint-Etienne, 2018.

Support de cours

Des aides expertes seront apportées au groupe de PFE :

Expertise interne à l'ENSAPB :

- Raphael Fabbri : ingénieur structure.

Expertises extérieures à l'ENSAPB :

> CAAPP : avec Antoine Aubinais, pour le réemploi, la circulation de la matière, l'ACV - cycles de vie et la maquette de 1 m3, workshop au CAAPP.

> Réseau ERPS : <https://erps.archi.fr/qui-sommes-nous/>



Projet de fin d'étude semestre 2
'De l'autre côté'

Année	5	Heures CM	0	Caractère	option	Code	
Semestre	10	Heures TD	204	Compensable	non	Mode	-
E.C.T.S.	22	Coefficient	0	Session de rattrapage	non		

Responsables : M. Renaud, Mme Richter

Objectifs pédagogiques

« Renoncer à soi-même est un effort assez vain :
pour se dépasser mieux vaut commencer par s'assumer. »
Régis Debray, *Eloge des frontières*, Gallimard, 2010

Moment décisif dans le processus de formation en cours, le PFE constitue une étape importante où l'étudiant.e se révèle dans son autonomie et sa capacité à prendre position, comme futur.e architecte, dans la société contemporaine.

« **De l'autre côté** » propose de développer une réflexion prospective sur les territoires frontaliers qui condensent en eux la réalité complexe du monde contemporain. Comment questionner par l'outil du projet la thématique de la frontière, plus que jamais d'actualité à tous les niveaux de la société, à toutes les échelles, du territoire à l'espace vécu, que ce soit dans son abolition ou sa réaffirmation ?
Chaque année, un territoire frontalier particulier est choisi comme terrain d'exploration et d'expérimentation pour l'ensemble du groupe de PFE, chaque étudiant.e ayant alors en charge de développer une problématique et une démarche de projet qui lui est propre.

Contenu

Cette année, nous avons choisi de travailler sur le territoire franco-italien qui s'étend de la Riviera méditerranéenne au sud du parc national du Mercantour. Situé de part et d'autre de la frontière qui sépare les Alpes maritimes françaises et la Ligurie italienne, ce territoire intègre également une portion de la façade maritime méditerranéenne, envisagée ici dans son rapport à la Corse, à la Sardaigne et à l'Afrique du Nord. Dans cette grande unité géographique, le studio s'intéressera en particulier au triangle transfrontalier formé par les villes de Nice (F), San Remo (I) et Tende (F), en se concentrant notamment sur le territoire compris entre Menton et Vintimille, le long de la Vallée de la Roya et de l'ancienne 'route royale du sel' qui menait à Turin.

Après une première approche à distance, le studio s'engagera dans l'exploration in-situ de ce territoire d'étude et de projet. Accueilli.e.s au sein d'un établissement culturel ayant un fort rayonnement local (la villa Arson et la Station ont été approchées à Nice), les étudiant.e.s rencontreront des personnalités aux compétences diverses (historiens, géographes, élus, réalisateurs, artistes...) qui les aideront à affiner leur connaissance des lieux et à cerner les enjeux contemporains de ce territoire en devenir.

A l'issue de ce premier temps d'« exploration curieuse », d'état des lieux approfondi et intuitif, celui qui permet d'interroger ses certitudes et de se projeter dans l'avenir, chaque étudiant.e formulera une problématique spécifique et située, qui sera à l'origine du processus de projet développé pendant le semestre.

Les études se dérouleront ensuite individuellement ou en équipe. Elles croiseront nécessairement l'échelle du territoire à celle de l'édifice et aborderont les questions de la fabrication de l'architecture, de l'espaces public et du paysage, dans leur temporalité et dans leur matérialité respective.

Etat sanitaire

Le contexte actuel de pandémie de Covid et les mesures de confinement qui peuvent en résulter interrogent à leur façon, et à différentes échelles, la question de la limite, de la frontière. Ce contexte particulier conduira à adapter le protocole du studio en fonction des conditions sanitaires et des possibilités de déplacement disponibles tout au long du semestre. En revanche, la thématique et le choix du site resteront inchangés. Il est par ailleurs souhaité que les rencontres entre étudiants et enseignant puissent se faire dès que c'est possible en présentiel.

Travaux requis

La première phase sera l'occasion d'une production collective d'enquêtes, d'analyses et de restitutions sur le territoire frontalier visité, arpente et observé (cartographies, relevés photographiques, captations vidéo, etc...) et sur les rencontres et conférences organisées sur place. Cette production permettra de constituer année après année une source commune d'information à la disposition du studio.

Le développement individuel ou en groupe nécessitera ensuite de définir un processus de projet raisonné et original, cohérent avec chaque approche considérée comme spécifique et particulière. Le choix des outils, la méthode de projet ainsi que ses modes de représentation dépendront ainsi de la problématique portée par chaque étudiant.e ou équipe.

Les travaux produits dans le cadre du studio seront restitués sous la forme d'une mise en ligne qui complètera à chaque session le site internet « de l'autre côté ». Une exposition pourra également être organisée après les jurys sur le territoire d'étude.

Bibliographie

Debray Régis, *Éloge des frontières*, Gallimard, 2010
Foucher Michel, *Les frontières*, CNRS éditions, 2020
Amilhat-Szary Anne-Laure, *Qu'est ce qu'une frontière aujourd'hui*, PUF, 2015
Anzieu Didier, *Le moi-peau*, Dunod, 1997
Wacjman Gérard, *L'oeil absolu*, Denoël, 2010
Bachelard Gaston, *La poétique de l'espace*, PUF, 1957
Goetz Benoit, *La dislocation*, Éditions de la passion, 2001

Corajoud Michel, Le paysage, c'est l'endroit où le ciel et la terre se touchent, Actes Sud 2010

Moneo Rafael, Intranquillité théorique et stratégie du projet dans l'oeuvre de huit architectes contemporains, Éditions parenthèses, 2013

Billard Hugo et Encel Frédéric, Atlas des frontières – Retour des fronts, essor des murs, Autrement, 2021

Support de cours

Site internet « de l'autre côté » : <https://delautrecoete.tumblr.com>

Projet de fin d'étude semestre 2 Architecture de reconquête

Année	5	Heures CM	0	Caractère	option	Code
Semestre	10	Heures TD	204	Compensable	non	Mode -
E.C.T.S.	22	Coefficient	0	Session de rattrapage	non	

Responsables : M. Nouvet, M. Ros

Autres enseignants : M. Albrecht, Mme Defay

Objectifs pédagogiques

Objectifs – Situations

Ce studio de PFE repose sur l'exploration de situations actuelles, territoires en mutation, quartiers ou bâtiments génériques, questions sociales et sur l'identification des attitudes de projets qu'ils appellent. Les étudiants sont fortement impliqués dans la construction de leur sujet d'étude en préalable au développement d'une proposition architecturale : à partir d'un sujet librement choisi par l'étudiant, il s'agit d'identifier et décrire avec précision une situation, une question, et ses enjeux afin d'en extraire progressivement les attendus d'un projet, son programme, son montage opérationnel, sa viabilité économique, la pertinence de ses qualités d'usage, ses dispositions constructives... Les territoires actuels sont par définition innombrables mais, dans le court délai du semestre de PFE, les situations proposées répondent à quelques critères précis :

- elles invitent à penser l'articulation des diverses échelles et de problématiques transdisciplinaires,
- les travaux réalisés s'attachent à illustrer cette relation entre échelle architecturale et répercussion territoriale, entre enjeux sociaux, modalités économiques, programmatiques ou techniques,
- leur accessibilité relativement aisée ou périodiquement permise autorise le contact d'acteurs locaux et le travail in situ.

Contenu

Contenu - Rythmes

Le 1er mois adopte la forme d'un atelier intensif afin de provoquer l'identification des divers «caps» de propositions. Les mois suivants permettent le temps plus long des travaux collectifs et individuels, réalisés en plus grande autonomie.

Enquête

Dans ce premier mois, une enquête est menée, avec comme principal protagoniste un ou des Objets Trouvés. D'échelle architecturale ou urbaine voire territoriale, ces Objets Trouvés constituent des éléments révélateurs : l'étude de leur généalogie (présent, passé et futur) les désigne comme des «constructions problématiques» qui embarquent de nombreux enjeux de leur territoire d'accueil (enjeux économiques, techniques, enjeux de politique urbaine, enjeux de société...). Cette enquête nécessite l'exploration du territoire en question à partir d'un arpentage méticuleux et le recours à de multiples sources et à un important appareil critique; il s'agit ainsi, à la fois de mobiliser un corpus (théorique, artistique, etc.) et d'observer des cas pratiques.

Controverses et propositions

Durant les trois mois suivants, les propositions architecturales et urbaines sont développées sur la base des questions, des controverses et des enjeux révélés. Les propositions qui s'en dégagent ont à identifier les différentes échelles qu'il convient d'impliquer, les programmes, les formalisations, les modes de représentation et, progressivement, élaborent le récit à la fois multiple et synthétique d'une nouvelle condition architecturale et urbaine.

Travaux requis

Projet – Modalités - Documents

Projet

La notion de «projet», nécessairement non réaliste puisqu'isolée des conditions professionnelles, est néanmoins affirmée mais comme outil de connaissance plutôt qu'acte prescriptif. Le projet se construit donc dès les premiers temps d'enquête, dans les éléments retenus, dans leurs représentations aussi. La vertu du projet est entendue comme moyen de désidéologiser des sujets par des dispositifs concrets, comme une façon de «prendre aux mots» les controverses soulevées.

Modalités

Les travaux sont conduits en continu, ils sont produits en binômes/trinômes et individuellement. Ils sont discutés chaque semaine collectivement et en sous-groupes.

Documents

La production du studio donne lieu à :

- la production continue de documents-étapes (à l'image d'un cabinet fait de cartes thématiques, maquettes d'étude...) progressivement et continuellement enrichis et réassemblés comme un témoignage explicite des choix successivement effectués, qu'il s'agisse des thèmes, des échelles ou des modes d'expression engagés.

- l'élaboration d'un document récapitulatif, livret, atlas ou guide illustré, qui consigne la réalisation progressive des objectifs suivants :

- a. décrire une situation,
- b. mobiliser des références théoriques,
- c. identifier des enjeux architecturaux et urbains,
- d. formuler des hypothèses de projet,
- e. développer un propos architectural.

Nota: ce document synthétique, limité aux points a, b, c et d, est remis aux membres du jury dans le mois qui précède la soutenance. L'ensemble des documents, joint au document synthétique, est destiné à la soutenance.

Année	5	Heures CM	0	Caractère	option	Code
Semestre	10	Heures TD	204	Compensable	non	Mode -
E.C.T.S.	22	Coefficient	0	Session de rattrapage	non	

Responsables : M. Andre, M. de Jean

Autre enseignant : M. Le Norment

Objectifs pédagogiques

Au centre de la démarche, l'étudiant définit une problématique et le territoire – s'il en est – qui sert d'adossement au projet qu'il développe. Il met ainsi en place le cadre et les enjeux d'un projet possible et démontre sa capacité à convoquer et assembler toutes les composantes de la conception du projet, dans une réflexion construite mobilisant l'actualité (politique, économique, culturelle, sociale, environnementale...), les sujets d'intérêts personnels, et les savoirs propres à la discipline architecturale et urbaine.

Contenu

Les approches peuvent être aussi variées que le nombre d'étudiants. Elles visent dans tous les cas à ce que la question portée par l'étudiant aboutisse à une réponse architecturale.

Celle-ci se doit de proposer une pensée cohérente articulée autour des composantes essentielles de la conception architecturale et urbaine du projet : structure, lumière, distribution, matérialité, programme, usage,

Chaque étudiant choisit son territoire d'application, au moment où ce choix est opportun pour le projet. Ainsi, le territoire n'est pas forcément le point de départ du projet mais, s'il existe, il convient qu'il soit toujours porteur de sens dans le questionnement.

Le PFE est ouvert aux approches individuelles, mais également collectives ; à titre d'exemple un territoire apporté par un étudiant ou un groupe d'étudiants peut devenir un lieu de mutualisation, et donc de richesse. D'une autre manière des étudiants peuvent se regrouper pour former un tronc commun de réflexion autour d'une thématique choisie.

Dans certains cas le territoire compte moins que la question que l'étudiant veut soulever – il convient alors que l'étudiant choisisse – ou non – un territoire d'application, ce qui peut se faire dans un second temps.

Le choix des outils (vidéo, graphes, schèmes, maquettes, maquette structure 20°, bien que la coupe au 20° ne soit pas une finalité en soi ...) et de la méthode de travail (linéaire, ou prismatique, hyper perspective ou globale...) sont propres à la problématique posée et sont à définir avec l'étudiant. Il est recherché un lien fort entre les outils et les moyens utilisés et la démarche singulière de chaque projet, afin que ceux-ci soient de véritables moyens d'élaboration de la pensée.

Tout le long du semestre les enseignants insisteront sur l'importance de la dimension exploratoire du travail et demanderont à l'étudiant d'inscrire sa démarche dans un systématisme de tests et de mises en doute.

Travaux requis

Les travaux attendus sont ceux permettant le développement d'une pensée cohérente du projet. Au regard du temps limité donné au PFE, cela nécessite un effort continu de réflexion et de production, dès le début du semestre.

Ce sont les étudiants, par le choix de leurs thématiques et le cadre de définition de leurs projets, qui construisent le rythme du PFE. Il n'y a ainsi pas d'organisation prédéfinie ; un jalonnement de 3 repères intermédiaires est prévu pour s'assurer de s'inscrire dans le calendrier du semestre. Des jurys intermédiaires sont ainsi prévus, par groupe, selon les types de problématiques posées.

Cette proposition d'organisation nécessite un fort engagement des étudiants, une envie et une autonomie certaine pour s'inscrire dans une démarche cherchante, au cœur de la discipline, en inscription dans son champ politique, social et culturel.

C'est donc l'étudiant qui est au centre de la démarche, du début jusqu'à la fin. Il construit ainsi l'histoire du projet. Les enseignants sont présents pour réfléchir avec lui autour de la question posée, tout en aidant à la faire émerger.

Le contexte particulier de cette année 2020-21 marqué par la pandémie nous oblige à nous organiser afin de pouvoir répondre aux incertitudes relatives au semestre à venir.

Le risque d'avoir à faire des séances de studio en distanciel doit être envisagé et nous établirons pour cela quelques outils qui peuvent aider à tirer parti de ce type de situation :

- Créer dès le début du semestre une plateforme d'échange collective
- Etablir collectivement un « carnet de bord » à l'issue de chaque séance, particulièrement en début de semestre, afin que la pensée circule et laisse une trace au-delà des présentations fugitives sur écrans.
- Multiplier les interventions susceptibles d'enrichir les projets par des regards extérieurs (maître d'ouvrages, ingénieurs, plasticiens, théoriciens, urbanistes, paysagistes, etc... - à définir en fonction de la nature des projets).

Projet de fin d'étude semestre 2 Démolir, restaurer, compléter ou repenser le patrimoine du XXe siècle

Année	5	Heures CM	0	Caractère	option	Code
Semestre	10	Heures TD	204	Compensable	non	Mode -
E.C.T.S.	22	Coefficient	0	Session de rattrapage	non	

Responsables : Mme Fernandez, Mme Foucher-Dufoix

Objectifs pédagogiques

Sujet et problématique de l'atelier

Ce studio de projet propose comme thème de réflexion l'intervention contemporaine dans un quartier d'habitat existant labellisé au titre du patrimoine remarquable du XXe siècle.

Sous son aspect banal, cette question dissimule en réalité un véritable sujet d'actualité et de société qui génère de nombreuses controverses. Sur ce terrain, spécialistes de toutes disciplines et acteurs s'affrontent : les « bonnes pratiques » qui répondraient et satisferaient à la fois les exigences des historiens de l'architecture, les attentes des habitants et des élus, et les contraintes des maîtres d'ouvrages sont encore à inventer. Notre vision du « patrimoine » est celle d'une action vivante, d'une intégration des questions contemporaines dans un cadre existant que l'on tente de mettre en valeur, c'est-à-dire l'inverse d'une « fossilisation » ou d'une absence d'intervention sous prétexte qu'on ne peut « rien faire » sur des édifices protégés, discours caricaturaux qui dénigrent la richesse de l'acte de comprendre l'architecture héritée du passé et de la mettre en projet.

L'atelier se propose d'imaginer « le futur » de certains quartiers en adéquation avec les attentes d'aujourd'hui en termes d'image, de confort, d'usage et d'économie. L'objectif est de faire émerger des propositions de mutations urbaines innovantes, alternatives aux habituelles opérations de renouvellement urbain – résidentialisation, isolation par l'extérieur et création de halls, notamment – et de proposer des modes originaux d'habiter et de vivre dans ces quartiers périphériques.

Petite contrainte supplémentaire, les quartiers choisis étant reconnus comme patrimoine du XXe siècle, l'approche proposée devra tenir compte de la nécessité d'identifier et d'interpréter les valeurs (historiques, urbaines, paysagères, sociales). Le projet sera accompagné d'un argumentaire didactique qui mettra en jeu la traduction de connaissances dans le projet d'architecture.

Le premier site retenu est celui de la Cité de la Plaine à Clamart, propriété de l'office municipal HLM, construite par l'architecte Robert Auzelle en 1954-1962. Cet organisme, ainsi que d'autres acteurs (CAUE 92, amicale des locataires, mairie etc.) seront intégrés dans la réflexion de l'atelier, sous forme d'accompagnement pour les visites de site, participation aux jurys, etc. En fonction des motivations, nous pourrions également étudier d'autres sites où des controverses patrimoniales poussent les projets à l'impasse, comme par exemple, la Maladrerie à Aubervilliers, la cité de l'Abreuvoir à Bobigny ou les Tours nuages à Nanterre...

Objectifs du studio

Les objectifs de l'enseignement en termes pédagogiques sont les suivants :

- apporter aux étudiants à la fois outils pratiques et savoirs théoriques. Ils sont nécessaires pour aborder sagement l'intervention dans le patrimoine du XXe siècle ;
- de les confronter aux délicates questions que pose l'insertion d'une architecture contemporaine dans un contexte existant singulier ;
- de les initier à la complexité de l'acte de construire ;
- de favoriser et encourager le dialogue avec l'ensemble des acteurs du projet afin de mieux saisir les enjeux actuels de la rénovation urbaine, en terme d'attentes des maîtres d'ouvrages, des habitants et des élus ayant des logiques, des stratégies et des représentations différentes.

Contenu

Questionnements

A qui s'adresse ce studio ? Aux étudiants qui :

- ont envie de s'engager dans un projet complexe et utile, en prise avec les demandes de la société ;
- de croiser des méthodes d'analyse et de terrain dans une approche dynamique qui leur sera utile dans leur vie professionnelle en identifiant très vite les enjeux de l'intervention ;
- souhaitent approfondir leur connaissance de l'architecture dans tous ses aspects, qu'ils soient d'usage, de forme, d'espace, de sens, de construction, etc.
- sont prêts à aller à la rencontre des acteurs de terrain, des habitants, des usagers, etc. pour identifier les besoins et attentes ;
- soucieux de travailler davantage sur les questions de spatialité, d'expression architecturale, de matériaux et de construction que d'organisation programmatique en plan ;
- prêts à s'investir dans un programme dense et actif qui les mobilisera parfois pour des sessions intensives (prévoir la possibilité de plusieurs « workshops » durant le semestre).

En retour de leur engagement, qu'est-ce que les étudiants peuvent attendre de l'équipe enseignante ?

- une vision prospective, orientée vers les enjeux du développement urbain du futur ;
- le goût pour une approche pédagogique active et positive qui responsabilise l'étudiant et le place dans un environnement collectif ;
- un encadrement orienté vers des objectifs réalistes et clairs pour les prochaines échéances ;
- une implication. Le PFE demeure un moment important dans la formation de l'étudiant et doit constituer un bon levier pour son insertion professionnelle.

Faut-il avoir suivi les enseignements du champ patrimoine pour s'inscrire dans ce studio ?

Il n'est pas nécessaire d'avoir suivi les enseignements du champ patrimoine, même si ceux-ci sont évidemment un plus. De même, les étudiants

qui suivront cet enseignement ne seront pas nécessairement estampillés « patrimoine » pour toujours, et ne se destineront pas forcément à prolonger une réflexion dans ce domaine. Mais nous savons par expérience qu'intervenir dans un environnement existant avec un regard respectueux et créatif à la fois, est un domaine passionnant où il est éminemment question d'architecture (et pas uniquement de stratégie, de politique, de concept...). En outre, la culture architecturale acquise à travers ce genre de projet ancré dans le réel et le savoir-faire du maniement de l'existant et la prise en compte des différents acteurs constitue des compétences recherchées.

Devra-t-on forcément faire un projet de logements ?

Le choix du programme est libre. Il peut correspondre à une envie particulière et/ou découler de l'analyse et de la compréhension du site et donc concerner la question des équipements, des commerces, des loisirs, du stationnement, de l'aménagement d'espace public, des transports, des logements spécifiques (personnes âgées, étudiants, migrants) et/ou « classiques » etc. Nous n'émettons pas de restrictions.

Devra-t-on forcément faire un projet dans un bâtiment existant ?

Là encore, c'est au choix de l'étudiant. Toutes les stratégies seront appréhendées sans a priori, de la démolition à la conservation, de la réhabilitation à la densification en pouvant passer par toutes sortes de constructions neuves, extensions, remplacements, etc. Les projets devront répondre aux exigences actuelles et englober les questions normatives, techniques, d'accès, de sécurité, etc.

Travaux requis

Organisation de l'atelier

Les étudiants participeront activement à l'organisation de l'atelier, dans une organisation non figée. Mais nous pouvons imaginer les séquences suivantes :

1. il n'est pas toujours nécessaire de faire une analyse très approfondie pour démarrer un projet. Nous pouvons imaginer faire un intensif dès le début du semestre où les différents sujets et les opportunités foncières seront abordés et décidés très en amont par un travail de terrain obligeant les capacités d'observation et d'écoute des étudiants ;

2. une fois le scénario (démolition, conservation, extension, reconstruction, changement d'usage etc.) et la zone d'intervention définis, il convient de se documenter pour constituer une base de connaissance solide ;

3. affiner l'observation des qualités et thématiques sur lesquelles on souhaite travailler pour intégrer des questions plus précises portant sur les usages des espaces public et collectifs, les limites, les accès, les stationnements, les conflits d'usage, mais aussi les relevés de bâtiments pour identifier leurs modes constructifs, etc.

4. interroger habitants et usagers pour recueillir des données sur leur expérience des lieux que l'on va proposer de transformer ;

5. adapter les cellules d'habitation et les espaces communs aux standards résidentiels contemporains en fonction du mode constructif, identifier les besoins en termes d'équipements, d'espaces publics, de commerces, etc.

6. modifier l'apparence et la matérialité des édifices existants par le biais du détail. Améliorer les performances énergétiques. Il est demandé aux étudiants de projeter en ayant l'ensemble des échelles à l'esprit. Ils utiliseront les moyens de représentation de l'architecte : dessin, maquettes, modélisation (notamment du BIM s'ils le souhaitent), composition d'images ou de photomontages permettant d'apprécier la qualité de l'insertion et de la transformation du site. Une attention sera tout particulièrement apportée à la qualité de la communication graphique, écrite et orale. Nous privilégions les présentations dynamiques et réduites en temps et en documents, type « pecha kucha ». La rédaction d'un article pourra par exemple être également demandée pour synthétiser les idées.

Déroulement des séances

La présence hebdomadaire pour les rendez-vous avec les enseignants est indispensable. La « production » d'un rendu à chaque séance n'est pas obligatoire, il s'agira plutôt d'aider l'étudiant à pousser sa réflexion, à le guider vers les objectifs qu'il s'est fixés. Pour ce faire, l'étudiant devra préparer des documents à projeter (jpeg, pdf, pas de fichier dessins bruts) ou imprimer. La confection de maquettes est vivement encouragée en tant que support de discussion et de compréhension. Chaque rendu se composera d'une présentation orale illustrée par des supports graphiques, selon un format qui sera défini précisément. Nous attirons l'attention des étudiants sur la nécessité de croiser différents modes de projection et d'adapter son discours aux personnes en présence. Maîtres d'ouvrages et représentants d'habitants assisteront aux jurys. Le pré-jury aura lieu environ 3 semaines avant la date de la soutenance. Il servira à orienter les étudiants pour leur présentation finale.

Contacts administratifs

Responsable du cycle Master :

Annie Ludosky

01 53 38 50 23

annie.ludosky@paris-belleville.archi.fr

Directrice des études

Murièle Fréchède

muriele.frechede@paris-belleville.archi.fr

école nationale supérieure
de la Villette Paris 19^e 60 boulevard
d'architecture de paris-belleville

